

Jeunesse et Sports

REF : DJS2013042

Signataire : ML/SRC

Séance du Conseil Municipal du 21/11/2013

RAPPORTEUR : Daniel GARNIER

OBJET : Signature des conventions annuelles d'objectifs entre la Commune d'Aubervilliers et les associations retenues pour la mise en place des ateliers périscolaires complémentaires à compter du 9 décembre 2013 dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires

EXPOSE :

La ville d'Aubervilliers met en œuvre l'aménagement des rythmes scolaires à la rentrée de septembre 2013 avec la volonté d'accueillir les enfants d'âge maternel et élémentaire des 32 écoles de la ville et de leur proposer des activités périscolaires de qualité dans les domaines notamment de la culture, du sport, de l'éducation à l'altérité, de l'éducation à la citoyenneté... L'objectif est de favoriser l'épanouissement de l'enfant, développer le goût de l'apprentissage, créer les conditions d'une socialisation harmonieuse et aider à lutter contre les inégalités et les discriminations de toutes natures

Dans ce contexte, la ville s'est appuyée prioritairement sur les ressources locales existantes et le dynamisme des associations en lançant un appel à projets en mai 2013.

Par délibération du 4 juillet 2013, le Conseil Municipal a approuvé le principe du partenariat entre la commune et les associations retenues par la commission de sélection des projets.

Par délibération du 5 septembre 2013, ce partenariat a été formalisé par voie de convention.

La mise en place de la réforme des rythmes scolaires en septembre 2013 a fait apparaître des besoins d'interventions spécifiques en direction des grandes sections de maternelle et dans une moindre mesure en direction des niveaux élémentaires, compte-tenu de l'existant. C'est pourquoi, il est nécessaire de contractualiser avec de nouvelles associations.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à signer la convention de partenariat entre la Commune d'Aubervilliers et les associations dont la liste est annexée, pour la mise en place d'ateliers périscolaires complémentaires à compter du 9 décembre 2013, dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires.

Direction Générale des Politiques de l'Enfance de l'Education de la Jeunesse et des Sports / Direction de la Jeunesse et des Sports

Jeunesse et Sports

REF : DJS2013042

Signataire : ML/SRC

OBJET :Signature des conventions annuelles d'objectifs entre la Commune d'Aubervilliers et les associations retenues pour la mise en place des ateliers périscolaires complémentaires à compter du 9 décembre 2013 dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ,

Vu la loi du 5 juin 2013 sur le refondation de l'école de la République,

Vu les projets de conventions annuelles d'objectifs entre les associations et la Commune d'Aubervilliers pour définir les modalités de coopération dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires,

Considérant la volonté de la Commune de compléter le nombre d'ateliers périscolaires prioritairement en direction des Grandes sections de maternelle en s'appuyant sur le dynamisme des associations pour la mise en place d'activités périscolaires en direction des enfants des 32 écoles de la ville, à compter du 2^{ème} cycle d'activités qui débute le 9 décembre 2013,

A la majorité des membres du conseil, les membres du groupe "gauche indépendante et citoyenne" s'étant abstenus

DELIBERE :

AUTORISE le Maire à signer les conventions de partenariat entre la Commune d'Aubervilliers et les associations dont la liste est jointe pour la mise en place d'ateliers périscolaires complémentaires à compter du 9 décembre 2013, dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires.

APPROUVE l'attribution, au titre de l'année 2013, des subventions de fonctionnement suivantes :

Nom de l'association	Imputation budgétaire					Montant
	service	nature	fonction	action	dispositif	
AIDE BTP	306	6574	255	AIDE	RYTHSCOL	686
Scénoconcept	705	6574	255	SCENO	RYTHSCOL	1714
Gongle	705	6574	255	GONGLE	RYTHSCOL	686
Temps réels	705	6574	255	TEMPS	RYTHSCOL	1054
Périscope	705	6574	255	PERIS	RYTHSCOL	1100
Alternactive	705	6574	255	ALTERN	RYTHSCOL	2001
TOTAL						7241

Reçu en Préfecture le : 22/11/2013

Publié le 25/11/2013

Certifié exécutoire le : 25/11/2013

Le Maire Adjoint
Omar AÏT-BOUALI

Le Maire adjoint
Omar AÏT-BOUALI